



DOSSIER DE MÉCÉNAT D'ENTREPRISE

Proposition de partenariat et de soutien aux projets associatifs

LA LIGUE ASSOCIATIVE
Malikassociation & M.É.R.Association

MALIKASSOCIATION

40 rue de la Paix – Étage 1
 86170 Champigny-en-Rochereau
 SIREN : 994 706 281
 SIRET : 994 706 281 00015

M.É.R.ASSOCIATION

40 rue de la Paix – Étage 1
 86170 Champigny-en-Rochereau
 SIREN : 103 354 585
 SIRET : 103 354 585 00012



1. Présentation de la Ligue Associative

La Ligue Associative réunit Malikassociation et M.É.R.Association autour d'une ambition commune : soutenir les personnes, favoriser l'autonomie, développer des initiatives collectives et contribuer à la vitalité sociale et économique des territoires.

Malikassociation porte principalement les actions de solidarité, d'accompagnement, de vie associative, de mobilité, de formation et de soutien aux publics.

M.É.R.Association intervient sur les dimensions économiques, entrepreneuriales et de développement, notamment en faveur des petites structures, des porteurs de projets et des initiatives locales.

Ensemble, les deux associations développent une approche complémentaire fondée sur la solidarité, le développement, les opportunités et la coopération.

2. Objet de la démarche de mécénat

La présente démarche vise à établir des partenariats durables avec des entreprises souhaitant soutenir des projets associatifs à impact social, territorial et humain. Les contributions reçues permettent notamment de renforcer les moyens d'action, de structurer les services proposés et d'accompagner les bénéficiaires dans leurs parcours personnels, sociaux et professionnels.

3. Axes de développement soutenus

- **Mobilité et transport** : développement de solutions accessibles et innovantes, dont le projet de navette privée OdysséExpress.
- **Vie associative et sociale** : organisation d'activités, d'événements et d'initiatives favorisant la rencontre, la coopération et la solidarité.
- **Accompagnement et insertion** : rapprochement des membres du monde actif, accompagnement en formation et soutien aux expériences professionnelles.
- **Renforcement des effectifs** : mise en place de contrats, notamment de jobs d'été, afin de soutenir les activités et de favoriser l'accès à une première expérience.
- **Autonomie associative** : recherche d'un modèle de financement mixte associant autofinancement, dons, mécénat et partenariats.

4. Proposition de soutien financier

Nous proposons aux entreprises mécènes de contribuer au développement de la Ligue Associative par un don de **75 000 €**. Cette contribution participe directement au financement des projets, à la consolidation des moyens opérationnels et au développement des actions au bénéfice des publics accompagnés.

DON ENVISAGÉ	AVANTAGE FISCAL INDICATIF
75 000 €	45 000 € soit 60 % du don

Coût net indicatif : 30 000 €

Sous réserve de l'éligibilité du don et du respect des conditions légales applicables.

Le dispositif de mécénat d'entreprise prévu par l'article 238 bis du Code général des impôts peut, lorsque les conditions sont réunies, ouvrir droit à une réduction d'impôt correspondant à 60 % du montant du don, dans les limites et conditions prévues par la réglementation. Le montant définitif de l'avantage fiscal doit être confirmé avec le service comptable ou fiscal de l'entreprise mécène.

5. Engagements proposés au mécène

- Établir une relation de partenariat claire, professionnelle et durable.
- Présenter l'entreprise mécène comme un acteur engagé dans la vie sociale et territoriale, selon les modalités convenues.
- Assurer une utilisation des fonds conforme à l'objet du soutien et aux engagements définis.
- Maintenir un dialogue régulier sur l'avancement des projets soutenus.
- Fournir les justificatifs et documents nécessaires dans le cadre légal applicable.

6. Conclusion

Soutenir la Ligue Associative, c'est contribuer à la construction de solutions concrètes, accessibles et durables. Par son engagement, l'entreprise mécène participe au développement de projets utiles, au renforcement du lien social et à l'émergence d'opportunités pour les bénéficiaires et les territoires.

Signature du Président

V.S

Roger-Lee Ventôse-Simon
Président de la Ligue Associative



ENGLISH VERSION

Corporate Sponsorship and Partnership Proposal

1. About the Associative League

The Associative League brings together Malikassociation and M.É.R.Association around a shared ambition: supporting people, promoting autonomy, developing collective initiatives and contributing to the social and economic vitality of local communities.

Malikassociation primarily leads solidarity, support, community life, mobility, training and assistance initiatives.

M.É.R.Association focuses on economic, entrepreneurial and development-related activities, particularly for small organisations, project leaders and local initiatives.

Together, the two associations offer a complementary approach based on solidarity, development, opportunities and cooperation.

2. Purpose of the sponsorship initiative

This initiative aims to establish long-term partnerships with companies wishing to support projects with social, territorial and human impact. Contributions help strengthen operational resources, structure services and support beneficiaries in their personal, social and professional pathways.

3. Supported development areas

- **Mobility and transport:** development of accessible and innovative solutions, including the OdysséExpress private shuttle project.
- **Community and social life:** activities, events and local initiatives promoting cooperation and solidarity.
- **Support and integration:** helping members connect with the active world, access training and gain professional experience.
- **Staff reinforcement:** seasonal employment opportunities, including summer jobs, to support activities and provide first work experience.
- **Financial autonomy:** a mixed funding model combining self-financing, donations, sponsorship and partnerships.

4. Proposed financial contribution

We invite sponsoring companies to support the Associative League through a donation of **€75,000**. This contribution will directly support project funding, operational capacity and the development of services for beneficiaries.

Indicative tax benefit: Under Article 238 bis of the French General Tax Code, eligible corporate donations may qualify for a tax reduction of 60% of the donation, subject to the applicable legal conditions and limits. For a €75,000 donation, this represents an indicative tax reduction of €45,000 and an indicative net cost of €30,000. The final tax treatment must be confirmed by the sponsoring company's accountant or tax adviser.

5. Proposed commitments to the sponsor

- Build a clear, professional and long-term partnership.
- Recognise the sponsoring company's commitment to social and territorial development, according to agreed arrangements.
- Use the funds in line with the purpose of the contribution and the agreed commitments.
- Maintain regular communication regarding supported projects.
- Provide the relevant supporting documents within the applicable legal framework.

6. Conclusion

Supporting the Associative League means helping build concrete, accessible and sustainable solutions. Through its contribution, the sponsoring company supports useful projects, strengthens social ties and helps create opportunities for beneficiaries and local communities.



Roger-Lee Ventôse-Simon
President of the Associative League